

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

Rectificatif au Décret n° 394/PR.CH. du  
27 Octobre 1966 portant Nominations et  
Promotions à Titre Etranger, dans l'Ordre  
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret n° 394/PR.CH. du 27 Octobre 1966 portant Nominations et Promotions, à Titre Etranger, dans l'Ordre National du Dahomey ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus, à Titre Exceptionnel et Etranger, dans l'Ordre National du Dahomey au grades ci-après :

.....  
.....  
Au lieu de :

b/ Au grade d'OFFICIER

.....  
.....  
Mr CABANNES Jean

lire :

au Grade de COMMANDEUR

Mr CABANNES Jean, Magistrat,  
Secrétaire Général de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur

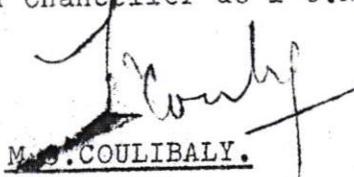
Le reste sans changement

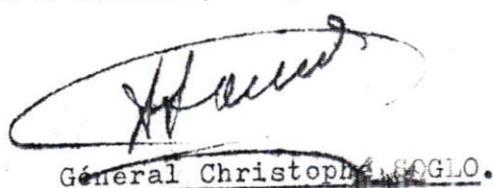
Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 3 MARS 1967

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

  
M. S. COULIBALY.

  
Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS :

PR.....4  
MINISTERES....11  
SGG.....4

INTERESSE.....1  
GRANDE CHANCELLERIE.....10  
JORD.....1